

# le Védranais

**PRÉSENTATION  
DE LA MASCOTTE  
GWIÑVER**





Mesdames, Messieurs, chers Plédranais,

Depuis mars, les mois se suivent et n'en finissent pas de se ressembler. Autant vous dire que tout comme vous, j'ai hâte que nous sortions tous ensemble de cette période néfaste. J'espère néanmoins, qu'à titre personnel, l'année 2020 vous aura aussi apporté des moments de joie et de bonheur. Parce que pour la Ville de Plédran, le début du mois de novembre a connu de bonnes nouvelles :

Tout d'abord, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons accueilli les enfants des écoles dans le nouveau restaurant scolaire. Cet établissement fera l'objet d'une journée porte-ouverte dès que cela sera possible, tant il nous paraît intéressant de vous le présenter. En attendant, chacun y prend ses marques, dans le contexte sanitaire que l'on connaît. Toutes les équipes de restauration, les services, les élus et notre assistance technique sont présents pour observer, ajuster, et agir afin d'atteindre la fluidité de fonctionnement, que nous attendons pour la rentrée de Janvier.

Ensuite, grâce à la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'EHPAD, la Ville a reçu de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc le 1<sup>er</sup> prix de la commune ayant réalisé une action jugée exemplaire dans le domaine des économies d'énergie, valorisant ainsi notre volonté de réduire nos consommations d'énergie et de nos émissions de gaz à effet de serre. Je tiens à féliciter toutes celles et ceux qui ont contribué à ce succès.

Et enfin, après la Coupe du Monde de Football, je suis ravi d'avoir obtenu le passage du Tour de France chez nous. C'est historique ! Je vous laisse imaginer la côte de Magenta et le bourg noirs de monde. Cela voudra dire aussi que la Covid sera derrière nous.

Mais en attendant, nous avons encore des dossiers sur la table plus importants encore.

Tout d'abord, il y a notre travail quotidien et assidu pour la mise en place des directives gouvernementales afin d'endiguer la propagation du virus. Ensuite, nous sommes toujours à la recherche de médecins pour remplacer le Docteur Rennou qui prend sa retraite. L'association des professionnels de santé de la commune continue de se réunir autour des moyens à mettre en œuvre pour créer une dynamique de santé. Dans ce contexte, Je sais pouvoir compter sur mon adjointe Christiane Le Moual qui est à pied d'œuvre. Avec elle, nous gardons à l'esprit, dans nos actions, le soutien nécessaire à notre population la plus fragile. Les difficultés s'accroissant depuis quelques mois, il nous faut aussi rester très concentré sur ce sujet.

Pour terminer, je vous rappelle que nous avons profité de cette période difficile économiquement, pour lancer une nouveauté sur l'application téléchargeable de la Ville de Plédran. En effet, vous pouvez retrouver dorénavant vos commerçants et vos artisans (qui se sont inscrits) sur votre téléphone portable, et consulter leur site internet, les retrouver sur les réseaux sociaux ou tout simplement les appeler. C'est une manière pour la municipalité de les soutenir en mettant à leur disposition ce moyen de communication.

Je vous souhaite à toutes et tous un bon mois de novembre.

Le Maire,  
Stéphane Briend

**LE PLÉDRANAIS :** Diffusion 3 250 exemplaires

**Directeur de publication :** Stéphane BRIEND

**Membres de la Commission Communication :**

Olivier Colliou, Annie Kerboull, Nicolas Billaud, Marie-Ange Bourseul, Michel Morin, Katie Prat, Jean-Marie Mounier, Christophe Tanchon (suppléant : Eric Chateau)

**Maquette & Rédaction :** Lydie LE GLATIN (référente mairie)

Mairie de Plédran, service communication - 02 96 64 34 29

**Réalisation et Impression :**

Communicolor - Plédran - 02 96 42 24 85

**Crédits photos :**

Mairie de Plédran, Associations, Alphonse LE GLATIN,

**Régie publicitaire :** Communicolor Plédran

**Distribution :** Mairie de Plédran - www.pledran.bzh

Tél. 02 96 64 34 20 • ISSN 1291-1852

**ABONNEMENT pour les non Plédranais :**

18,90€ pour 10 numéros. Contactez la Mairie.

## DÉLAIS REMISE DES ARTICLES

en **mairie** ou par courriel : [mairie@ville-pledran.fr](mailto:mairie@ville-pledran.fr)

**Plédranais de décembre 2020**

au plus tard le **mercredi 18 novembre**,  
dernier délai. *Distribution à partir du 15 décembre*

**Plédranais de janvier 2021**

au plus tard le **mercredi 16 décembre**,  
dernier délai. *Distribution à partir du 20 janvier*



**RAPPEL :** Tout article remis en mairie **après la date indiquée** à chaque numéro du Plédranais **ne pourra être publié**. Ceci afin de respecter les délais de fabrication et de distribution.

## Conseil municipal du 27 octobre 2020

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### ■ FIXATION DES TARIFS POUR LA VENTE DES PRODUITS DERIVES RELATIFS A LA MASCOTTE

Dans le cadre des projets par le Conseil communal des enfants, une mascotte prénommée Gwiñver a été réalisée. Le Conseil Municipal a décidé les tarifs suivants pour la vente des peluches de la mascotte : peluche grand format : 12€, peluche petit format : 5€ €

*Vote à l'unanimité*

### ENFANCE JEUNESSE

#### ■ TARIFICATION DE L'ESPACE JEUNES ET ETE JEUNES 2020/2021

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter les tarifs à compter du 01/11/2020 (tarifs disponibles sur le site internet).

*Vote à l'unanimité*

### RESSOURCES HUMAINES

#### ■ CREATION DE POSTE SUITE AUGMENTATION DE DHS ET SUPPRESSION DE POSTE SUITE AVANCEMENT DE GRADE

Le conseil municipal a décidé de créer les postes mentionnés, de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs.

*Vote à l'unanimité*

#### ■ DELIBERATION APPROUVANT LE REGLEMENT RELATIF AUX ASTREINTES

Le conseil municipal a décidé d'approuver le règlement des astreintes pour les agents des services techniques.

*Vote à l'unanimité*

### TRAVAUX

#### ■ FOURNITURE ET POSE DE 11 PRISES DE COURANT

Le conseil municipal a approuvé le projet de fourniture et pose de 11 prises de courant présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 944€ TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

*Vote à l'unanimité*

#### ■ FOURNITURE ET REMPLACEMENT DE 10 PRISES DE COURANT

Le conseil municipal a approuvé le projet d'éclairage public Rénovation de

10 prises de courant présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1788,48€ TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

*Vote à l'unanimité*

### URBANISME

#### ■ DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE – CREATION DE VESTIAIRES SPORTIFS – COMPLEXE SPORTIF LA CREUSEE

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis pour la construction de vestiaires sportifs au complexe de la Creusée.

*Vote à l'unanimité*

### Informations complémentaires du n° 500 (octobre 2020) :

Les couvertures des années 1977, 1981 présentées, propriétés de la mairie de Plédran, avaient été réalisées par Mme Paula GIAUFFRET.

## INFOS HORAIRES

- **Mairie** : Tél. 02 96 64 34 20 Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30. Samedi (permanence) : 9h-12h.
- **Horizon** : salle fermée pendant le confinement.
- **Médiathèque** : fermée pendant le confinement.  
**Mise en place d'un Bibliodrive** : passer commande au 02 96 64 35 35 ou par mail : pledra@mediathequesdelabaie.fr, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- **CCAS** : Tél. 02 96 64 34 22. lundi, mercredi : 8h45 à 12h et 13h30 à 17h30, vendredi : 8h45 à 11h  
**Permanence de Mme le Moual** : mercredis après-midi de 14h à 17h, *sur rendez-vous uniquement*
- **CIAS Saint-Brieuc Armor Agglomération** : Antenne Centre - Tél. 02 96 58 57 00  
17 rue du Sabot - Zoopôle - 22440 PLOUFRAGAN
- **Police Municipale** : Permanence tous les matins de 11h à 12h. Tél. 02 96 64 34 25



**Nous demandons de privilégier la prise de rdv avant de venir en mairie.**



## NOVEMBRE 2020

## Permis de construire

- TANGUY Sébastien, 97 la pièce, Construction d'un garage et démolition d'un appentis
- BONENFANT Marion, 15 Les Fossés, Construction d'un garage et d'un carport
- RAULT Lionel, La Ville Hervy, Construction d'un hangar de stockage non clos de 300 m<sup>2</sup> d'emprise au sol et d'un atelier clos de 150 m<sup>2</sup>. Mise en place de 180 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur la face sud de la construction
- PERROT Maryvonne, 3 bis rue Joseph Hervé, Divisons en vue de construire
- TERRIEN Alizée, 11 impasse des Champs, Extension d'une maison d'habitation et édification d'une clôture
- FELEAN Guy, 29 rue de la Ville Née, Extension d'une maison d'habitation
- REUX Gérard, 75 la pièce, Construction d'une véranda
- LACORNE Philippe, 3 impasse Jean Louis Collin, Construction d'un carport en annexe détachée de l'habitation

## Déclarations préalables

- JONES Marie-Thérèse, 55 la Ville Au bourg, Construction d'un abri de jardin

- BOSCHER Chantal, 3 allée du Clos Pilé, Construction d'un carport et réfection de la toiture existante
- BOINET Olivier, 9 rue de la Vallée, Clôture
- LE CLEC'H Céline, 30 rue des 3 Fontaines, Modification d'ouvertures, clôture, portail et portillon
- M. BRUNET Ludovic, 52 Les Landes, Création d'une fenêtre de toit pour toilettes
- M. et Mme BAUDET Jean-François, 4 rue Bel Orient, Clôture
- LEYZOUR/TOQUE Teddy et Emilie, 9 rue de la ville Née, Division de terrain en vue de construire
- GORIN Jean-Pierre, 25 rue des Fuchsias, Suppression d'une haie remplacée par une clôture à claire-voie avec insert ajouré et réfection de l'enduit du mur de soutènement

## Permis de démolir

- MOISAN Jessica, 131 La Croix de Piruit, Démolition d'un hangar
- Consorts TOQUE, 24 rue de la Ville née, Démolition d'un bâtiment annexe

## Etat Civil

## Naissances

- DEPOILLY Liam, 15 rue Saint-Volon
- AILLERIE Nathan, 84 Launay Hulin
- SALAÛN Léana, 26 la Chênaie de Péran
- DAMAMME Astrid, 39 le Quartier d'en Haut
- SOURBÈS Romy, 37 rue de Gloret
- GUYOMARD PAUL Syllia, 17 ter rue de la Vallée
- LE MERRER Inaya, 8 impasse des Flandres
- DIAS AZEVEDO Raphaël, 15, rue du Créac'h
- DELAPORTE Léna, 9, rue Charles le Goffic

## Mariages

- Yoann WOLAK, opérateur travaux, et Marine LE GALES, éducatrice spécialisée, LE POIRE SUR VIE (85) 1, rue des Fougères
- Glenn BRISSON, mécanicien de bord en gendarmerie, et Delphine BOURY, fonctionnaire adjointe administrative, ORLEANS (45) 7, Boulevard Marie Stuart

## Décès

- REUX née CHAPERON Renée, 87 ans, 10, rue Bel Orient
- DIDIER Robert, 91 ans, 10 rue Bel Orient
- TOANEN François Yves, 59 ans, 11 rue Simone Veil
- COTILLARD Céline, 94 ans, 10 rue Bel Orient
- DARCEL Claude, 84 ans, 3 Le Clos
- MORIN Bernard, 72 ans, 3 la Croix Bertrand

## ÊTES VOUS INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE ?

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie toute l'année. Elles doivent être déposées par les intéressés. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la remettre par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## PERSONNES CONCERNÉES

- **Tous les Français et Françaises majeurs** jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.
- **Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne** peuvent

demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires pour voter aux élections européennes et municipales.

- **Les électeurs ayant changé de domicile** à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse au service des élections pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.

A défaut d'informer le service des élections d'un changement d'adresse sur Plédran, l'électeur concerné, ne remplissant pas la condition de domicile peut être radié après une procédure contradictoire.

- **Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office** sur la liste électorale, si, à 16 ans, ils ont effectué leur recensement citoyen à Plédran.

## PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

*Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.*

- La preuve de la nationalité et de l'iden-

tité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande d'inscription;

- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, facture d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des deux années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire français et attestant de leur capacité électorale.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires au service des élections de la ville ou sur le site :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Brèves des Services Techniques

### Les travaux en régie

■ Les abris pour nos futurs moutons qui pâtureront dans certains espaces verts de la ville sont en cours de fabrication.

■ De la même façon, les décorations de Noël se préparent ainsi que les nouvelles illuminations qui seront installées début décembre.

■ Les budgets sont en cours de préparation pour 2021.

### Voici les avis émis en commission sécurité routière :

#### • Rue Saint-Maurice :

Vitesse actuelle limitée à 50km/h

Du 13 au 22 juin 2019

**Vitesse Moyenne :** 54,30 km/h

**Vitesse maximale :** 106 km/h

< 50 km/h : 37,12 %

Entre 50 et 70 km/h : 55,05 %

Entre 71 et 90 km/h : 7,84 %

**Observation :** Excès surtout sortant

**Nombres de véhicules/jour :** 400

➔ Mise en place d'une signalisation d'approche entrée agglomération

#### • Rue Bel Orient :

Vitesse actuelle limitée à 50km/h

Du 13 au 20 août 2019

**Vitesse Moyenne :** 33 km/h

**Vitesse maximale :** 80 km/h

< 50 km/h : 95 %

**Nombres de véhicules/jour :** 400

#### • Rue du Bois :

➔ Mise en place d'un aménagement chaucidou entre les ronds-points de Bembridge et des Coteaux, consistant à un marquage au sol de réduction des voies actuelles en une seule voie centrale de croisement pour les véhicules motorisés et la réalisation de voies de circulation en rives pour les cyclistes (comme à Trégueux et Languieux), en vue d'apaiser et de favoriser le partage de la route.

#### • Saint-Laurent :

Problème de vitesse à l'approche du rond-point franchissable et sortie riverains.

➔ Mise en place d'une signalisation d'approche (50 km/h, « prudence carrefour », amélioration accotement)

#### • Rue des Fossés et Saint-Volon :

Problème de trafic, de transit perturbant les déplacements locaux et sorties des

particuliers sur un itinéraire de faible emprise, malgré une mise en place de l'itinéraire à 50 km/h.

➔ Limitation de circulation des véhicules lourds, mise en place de signalisation complémentaire au carrefour de St Volon.

#### • Bel Air – RD1 :

Vitesse actuelle limitée à 70km/h

Du 7 au 19 août 2020

**Vitesse Moyenne :** 58 km/h

**Vitesse maximale :** 132 km/h

< 70 km/h : entre 80 et 90 %

**Nombres de véhicules/jour :** 850

#### • Launay Juhel :

Vitesse (sorties de maisons) actuelle limitée à 80km/h

Été 2019

**Vitesse Moyenne :** 35 km/h

**Vitesse maximale :** 70 km/h

➔ Mise en place d'une zone 50 km/h

#### • Rue de la Rochette :

Vitesse actuelle limitée à 80km/h

Été 2019

**Vitesse Moyenne :** 45 km/h

**Vitesse maximale :** de 90 à 101 km/h

➔ Mise en place d'une zone 50 km/h et étude pour rediriger la circulation sur Plédran

#### • Rue de la Resistance :

Vitesse actuelle limitée à 50km/h

Du 31 octobre au 18 novembre

**Vitesse Moyenne :** 44 km/h

**Vitesse maximale :** 90 km/h

< 50 km/h : 75 %

**Nombres de véhicules/jour :** 200

➔ Mise en place d'un passage pour piéton supplémentaire et d'un stop au niveau des rues des Trois Fontaine et de la Commune ; pour la circulation venant de la ville Poyen

Un aménagement de trottoirs sera étudié en commission voirie.

#### • Rue du Val :

Vitesse actuelle limitée à 50km/h

Du 30 Mai au 13 Juin 2019

**Vitesse Moyenne :** 52 km/h (sortant) et 44 km/h (entrant)

**Vitesse maximale :** 114 km/h

< 50 km/h : 76 %

70 km/h : 1 %

**Nombres de véhicules/jour :** 850

➔ Valoriser l'îlot central d'entrée en peinture rétro réfléchissante et mise en place

au sol d'un effet de vitesse type "chevrons".

#### • Rue Daniel Ballay :

Vitesse actuelle limitée à 50km/h

Du 20 août au 2 septembre 2020

**Vitesse Moyenne :** 54,30 km/h (sortant) et 45 km/h (entrant)

**Vitesse maximale :** 121 km/h

< 50 km/h : 42 % (sortant) et 73 % (entrant)

**Nombres de véhicules/jour :** 230

➔ Mise en place d'une signalisation complémentaire avec la rue de la Fontaine Cadio.

#### • Rue des Prés Bernard :

Vitesse actuelle limitée à 50km/h

Du 8 au 19 juillet 2019

**Vitesse Moyenne :** 36 km/h

**Vitesse maximale :** 69 km/h

< 50 km/h : 95 %

**Nombres de véhicules/jour :** 140

Problème de circulation de transit et sorties riverains

➔ Mise en place d'un deuxième dispositif de ralentissement de trafic.

### Les travaux des entreprises

■ L'UPC a ouvert ses portes le 26 octobre, les premiers repas ont pu être servis. Le 1<sup>er</sup> service avec l'intégralité des enfants a eu lieu le 2 novembre.

■ La démolition de l'ancien restaurant scolaire démarre en novembre.

Suite à cela, sera installée une éco station de compostage qui transformera les déchets de la cuisine en compostage.

■ La maîtrise d'œuvre a été retenue pour les vestiaires sportifs. Ainsi, Supersabre a réalisé un 1<sup>er</sup> croquis.



Le bâtiment sera en ossature bois. La fin de travaux est prévue en septembre 2021, pour un montant prévisionnel de 210 000€ HT.

## Le trouble de voisinage c'est quoi ?

**Avoir de bonnes relations de voisinage n'est pas chose aisée ; afin de vivre en harmonie, il convient de respecter certaines règles :**

Ne pas causer de tapage diurne ou nocturne (musique, cris, aboiements...), en cas de réception ou fête, prévenir le voisinage, maîtriser le volume sonore de la musique, gérer le bruit causé par les invités.

Effectuer ses travaux de bricolage dans les tranches horaires prévues à cet effet par arrêté préfectoral :

**les jours ouvrables** de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

**les samedis** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

**les dimanches et jours fériés** de 10h00 à 12h00

Les nuisances peuvent aussi être causées par des odeurs (barbecue, brûlage de déchets, épandage de produits odorants....) Veillez à entretenir régulièrement votre végétation afin de ne pas causer de gêne à votre voisinage.

En cas de nuisances causées par votre voisin, n'hésitez pas à prendre contact avec lui et lui faire part de votre gêne (calmement), le dialogue permet souvent de désamorcer des situations conflictuelles.

Si les nuisances devaient perdurer, n'hésitez pas à contacter le service de la Police Municipale qui pourra vous accompagner pour tenter faire cesser des nuisances avérées par le biais de la médiation, voire de la verbalisation (68 euros d'amende pour infraction au bruit).

Sachez qu'un conciliateur de justice tient une permanence à Ploufragan (CCAS le Tremplin, rue Françoise Florence - 22440 Ploufragan) le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> lundi du mois. 02-96-01-52-10



**Horizon**  
PLEDRAN

**SAISON  
CULTURELLE**

2020  
2021

**Suite aux décisions gouvernementales liées à l'évolution de la crise sanitaire, tous les spectacles du mois de novembre sont annulés :**

- Concert de gospel prévu le 6 novembre 2020 à l'Eglise  
**REPORT LE 9 AVRIL 2021 A 20H30 - Salle Horizon**
- Séance scolaire « Contest » prévu le 17 novembre à 14h30 à Horizon  
**REPORT LE 18 MAI 2021 A 14H30**
- Séance scolaire « Masques et Tuba » prévu le 24 novembre à 14h à Horizon  
**REPORT LE 20 AVRIL A 14H**

**Les billets vendus seront valables pour les nouvelles dates.**



# Accéder à la Baie Numérique des Médiathèques de la Baie

**La Baie Numérique** vous permet d'accéder légalement et gratuitement (compris dans votre abonnement aux Médiathèques de la Baie) à une offre culturelle complète : vidéo à la demande, musique en ligne, presse en ligne, autoformation, livres numériques et histoires interactives pour les enfants.

Pour accéder à une ressource, pensez à vous identifier sur notre site en haut à droite de l'écran, puis cliquez sur l'image correspondante.

## ZOOM sur le CINEMA

Médiathèque numérique vous propose un large choix de vidéos en ligne (longs-métrages, documentaires, animation, spectacle, magazines...), en streaming et en téléchargement.

Vous bénéficiez de **3 visionnages par mois** (1 pack de plusieurs épisodes de séries ou de courts-métrages équivaut à un visionnage).

Découvrez les collections cinématographiques de la Cinémathèque de Bretagne, l'un des fonds régionaux les plus importants en France.

## ZOOM sur la MUSIQUE

Découvrez diMusic, une plateforme de streaming musical entièrement dédié à la musique indépendante. Vous pourrez accéder à un catalogue de plus de 3 millions de titres en écoute illimitée et intégrale sans publicité. Philharmonie de Paris à la demande vous propose d'accéder à des **concerts vidéos**, des **concerts audio**, des vidéos documentaires, des photographies d'instruments, des conférences et des milliers d'œuvres musicales représentatives de tous les genres musicaux : classique, jazz, contemporain ou encore musiques du monde. Tous les contenus peuvent être écoutés ou visionnés dans leur **intégralité**, sans limitation.



Ziklibrenbib est un projet collaboratif de discothécaires visant

à promouvoir la **musique en libre diffusion** dans les médiathèques.

## ZOOM sur L'AUTOFORMATION

Toute une formule d'autoformation à votre disposition, pour **tous les âges et tous les niveaux**. Langues, code de la route, informatique, musique... Retrouvez un large éventail de formations sur Toutapprendre.com !



Gerip compétences est une ressource pour **apprendre à apprendre**. Vous avez des difficultés avec l'écrit ?

Vous êtes en situation de décrochage scolaire ? Vous êtes dyslexique ? Vous apprenez le français ?

Cette plateforme, grâce à sa pédagogie innovante, est particulièrement adaptée à vos besoins.

## ZOOM sur la PRESSE

Accédez à la **presse** régionale, nationale et internationale en 1 clic ! Retrouvez également toute une sélection de **magazines** aux sujets divers (animaux, musique, mode, jeunesse, santé...).

## ZOOM sur la JEUNESSE

Avec Whisperies, la bibliothèque d'**histoires interactives** pour enfants, vivez une nouvelle expérience de lecture. Des univers variés, des animations ludiques, des sons, des livres à lire et à écouter proposent à vos enfants, une immersion quasi magique dans les histoires. Avec un tri par âge, par durée de lecture ou par thématique, chaque enfant, âgé de **2 à 10 ans**, trouve l'histoire qui lui correspond.

## ZOOM sur les LIVRES NUMERIQUES

Accédez à des **bandes-dessinées** en streaming sur Izneo. Vous pouvez lire jusqu'à **4 titres par mois**.

Téléchargez de livres numériques sur vos liseuses,

tablettes, smartphones et ordinateurs, et lisez-les hors connexion, en mode nomade : romans, documentaires, bandes-dessinées... Empruntez jusqu'à 12 livres numériques !

## ZOOM sur les ressources de la BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE



Multipliez les découvertes avec les ressources de la Bibliothèque Départementale. **Cinéma, presse, musique**, il y en a pour tous les goûts ! Pour y accéder, **demandez vos accès dans l'une des Médiathèques de la Baie**.

Découvrez également la **Librothèque**, un dispositif proposé par les bibliothécaires du Département, qui met en avant, pour vous, une multitude de **ressources numériques libres de droits**.

*Ma Bibli "Ma bibliothèque partout, tout le temps !"*

Retrouvez tous les services du site des **Médiathèques de la Baie** dans l'application **Ma Bibli**.

Avec **Ma Bibli...**

- accédez en un clic à votre compte et retrouvez la liste de vos prêts, de vos réservations, de vos documents en retard,
- consultez les messages envoyés par votre bibliothèque,
- parcourez le catalogue des Médiathèques de la Baie, les nouveautés, les suggestions des bibliothécaires,
- envoyez des suggestions d'achat,
- abonnez-vous à des listes de documents et à des sélections pour être au courant en temps réel des nouveautés dans certaines thématiques,
- créez vos propres listes de lecture,
- retrouvez les informations pratiques de chaque bibliothèque.

"**Ma Bibli** c'est votre bibliothèque, dans votre poche, partout avec vous."



## Un marché de Noël à distance

**Au vu des circonstances sanitaires liées à la crise COVID-19, le marché de Noël est annulé. Cependant, afin de soutenir les commerçants habituellement présents sur le marché de Noël, nous relayons leurs coordonnées afin que les Plédranais puissent leurs commander des produits, des services.**

*Cette liste, non exhaustive, a été constituée après consultation des exposants et avec leur accord.*

■ **VISION NET** - 06 07 28 63 23  
g.gillot@gmail.com

■ **MANOU CREA** - 06 29 42 02 59  
floresj@orange.fr

■ **Bijoux Magnétiques**  
06 85 48 53 18  
ledoulthierry@gmail.com  
www.bretagne.magnetix-wellness.com

■ **LE GONIDEC Marine**  
Vêtements et accessoires pour femmes  
06 81 04 30 82  
2bis.shop@gmail.com / www.2bis.shop

■ **BOCHET Sandrine**  
Chaussures et accessoires  
06 70 34 71 38  
sandrine.bochet22@orange.fr  
www.mazellie.com

■ **TERMET Déborah**  
Soins bien-être, produits artisanaux  
06 74 51 69 50  
contact@thermassage.fr  
www.thermassage.fr

■ **ALLOUIS Isabelle**  
Bijoux et bougies artisanales  
06 77 04 99 90  
aesa-breizh@orange.fr  
www.aesa-breizh.fr

■ **FEILPELER Soizic**  
Vêtements et accessoires de mode  
06 22 95 61 91  
le-marche-de-lylou@sfr.fr  
www.lemarchedelylou.fr

■ **FLOURIOT Alison**  
Vêtements et accessoires de mode  
06 66 84 81 99  
alisonflouriot@gmail.com  
www.modalison.fr

■ **NUTRIMETICS**  
Compléments alimentaires  
06 64 46 73 86  
myriamle  
penven@gmail.com

■ **COLOMBIER Annie**  
Parfums et cosmétiques  
06 67 49 61 78  
parfumssenteurs@yahoo.fr  
www.clubparfum.fr

■ **BOURDONNAIS Nadine**  
Lampes, cartes postales  
02 96 61 57 07  
bourdons.gang@wanadoo.fr

■ **DURAND Josette** - bijoux faits mains  
adelejo22@gmail.com  
www.ungrandmarche.fr/boutique/lilou-  
popette-creation

■ **CHAMPAGNE NOWACK-LAYOUR** -  
06 48 70 10 01  
nowack.layour@free.fr  
www.champagne-nowack-layour.fr

■ **PALENGAT Anais**  
Vente de produits Crétois  
06 01 76 02 32  
palangat.anais@neuf.fr  
palengatanais.wixsite.com/oleumcrete

■ **BALLAY Janny**  
Massage Intuitif bien-être  
06 07 99 10 65  
janny22@hotmail.fr / www.toudouny.fr

■ **Les délices d'Agathe**  
Crêpes et galettes, snack  
06 52 29 37 30  
carole.cadiou@yahoo.fr

■ **HERVE Béatrice**  
Produits H2o  
07 27 72 24 28  
beatrice.herve0509@orange.fr

■ **Anne Richard**  
Huile d'argan  
06 59 77 81 17

■ **Le Comptoir de Sylvie**  
Boîtes en bois peintes à la main – minia-  
tures artisanales en plâtre ou en bois  
06 77 36 70 29  
sylv.guillemot22@outlook.fr

■ **Les Ruchers du Pont d'Or**  
Vente de miel : de printemps, de fleurs  
d'été, de sarrasin. Vente de bonbons au  
miel : nature et eucalyptus  
06 37 28 57 99  
ruchersdupontd'or@gmail.com  
Facebook : Les Ruchers du Pont d'Or

■ **Les Créations Lumineuses DELFE**  
Couture, déco  
06 33 61 14 16  
lescreationslumineusesdelfe@gmail.com

■ **Rêve d'Ourson**  
articles de puériculture d'artisanat  
06 77 69 93 74 revesdourson22@gmail.  
com

■ **L'hippodrome** - Vente de bières de Noël  
02 96 42 24 76  
colevan.vergier@orange.fr

■ **La Ville Guinvray** - magasin à la ferme  
06 01 42 80 9  
- cyril.rault@coopcheznous.com  
Facebook : magasinalaferme-coop-  
cheznous-lavilleguinvray

■ **Autour d'un Thé** - Christine BALCOU  
vente de thé en vrac  
06 15 79 38 16  
christine.balcou@sfr.fr  
Facebook : Christine Balcou



# Recensement agricole


  
**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**
  
*Libérer l'agriculture*
  
*Pratiquer*

## LE RECENSEMENT AGRICOLE comment ça marche ?

**Qui ?**  Tous les exploitants agricoles en métropole et dans les DOM.

**Quand ?**  Du 1<sup>er</sup> octobre 2020 à avril 2021 premiers résultats disponibles fin 2021.

**Comment répondre ?** 

**En métropole :** Vous allez recevoir par courrier un identifiant et mot de passe personnels pour répondre au questionnaire en ligne.

Pour un échantillon d'exploitations : un enquêteur vous contactera pour prendre rendez-vous et collecter vos réponses sur votre exploitation.

**Dans les DOM et en Corse :** un enquêteur vous contactera pour prendre rendez-vous et collecter vos réponses sur votre exploitation.

**C'EST SIMPLE, RAPIDE**  
[recensementagricole2020.fr](http://recensementagricole2020.fr)

## LE RECENSEMENT AGRICOLE à quoi ça sert ?

**Qu'est-ce que c'est ?** Tous les 10 ans le ministère de l'Agriculture recense toutes les exploitations agricoles en France.

**À quoi ça sert ?** L'objectif est de collecter un très grand nombre de données pour avoir une image précise de l'agriculture française aujourd'hui et guider les prises de décisions pour l'agriculture de demain.

**Qui est concerné ?** Tous les chefs d'exploitations agricoles de France. Chacun de vous compte, on compte sur vous !

**Que deviennent les données ?** Les données individuelles et collectives collectées resteront confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques.

**C'EST SIMPLE, RAPIDE**  
[recensementagricole2020.fr](http://recensementagricole2020.fr)





A l'approche des épisodes de froid, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 août 2020, 8 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements particuliers ont été déclarés dans le département des Côtes d'Armor impliquant 24 personnes dont 9 ont été transportées vers un service d'urgence.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les **chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les **groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les **consignes de bonne conduite** sont les suivantes :

- **Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;**
- **Arrêter les appareils de combustion si possible ;**
- **Faire évacuer les lieux ;**
- **Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;**
- **Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.**

# Info CCAS

Toutes les personnes isolées, âgées, vulnérables, handicapées, peuvent ainsi que leurs proches, amis ou voisins  
**contacter le CCAS au 02 96 64 34 22**  
 et demander leur inscription sur le registre communal afin de recenser leurs besoins urgents  
 (écoute, courses alimentaires ...)



## DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

### DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA

La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

#### 1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La déclaration est à faire auprès de l'IDE (Établissement de Néologie) : cf liste au verso.

#### 2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (détours aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée\*.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux; participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, DIF, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

#### 3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (\* de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

[agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir](http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir)  
[www.plaforme-esa.fr](http://www.plaforme-esa.fr)

\* Pay (concernant au 10/01/2019) par le continent européen : Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Italie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Grèce, Turquie et Ukraine



## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique  
 — Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

**Si vous êtes dans une commune en risque élevé :**  
 ► confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

#### Dans tous les cas :

► exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

#### Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe



**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contacter votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

— protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'alimentation en aliments et en eau de boisson de vos volailles;

— aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;

— il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

— il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eau de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire)

## Une collecte de déchets d'amiante

*Les déchets d'amiante sont interdits dans les déchèteries de l'Agglomération. Alors, pour lutter contre les dépôts sauvages, Saint-Brieuc Armor Agglomération organise deux à trois fois par an des collectes de déchets d'amiante liées réservées aux particuliers résidants dans l'agglo.*



Pour pouvoir en bénéficier, il convient de s'inscrire au **02 96 77 30 99**. Les personnes inscrites seront contactées une fois les dates de la prochaine opération arrêtées et invitées à se rendre au Centre Technique logistique des déchets, à Ploufragan, afin de présenter un justificatif de domicile.

Un bordereau de suivi des déchets amiantés (BSDA) et un sac adapté au transport d'amiante seront remis à l'utilisateur.



Six tôles et/ou deux sacs de 70 L d'amiante maximum sont acceptés par personne. Attention : seuls les déchets de type ardoise, revêtements de sol ou de plafond, canalisation et tôles sont autorisés !

Ensuite, c'est le particulier qui devra déposer son sac d'amiante dans l'un des deux centres de stockage proposés : SNE Environnement, à Plérin, ou Beurel Environnement, à Yffiniac. L'entreprise remplira alors le BSDA.



## Cérémonie du 5 décembre

**Au moment où est édité ce Plédranais, nous n'avons aucune directive de l'Etat quant au déroulé de cette cérémonie.**

**Nous vous tiendrons informés par voie de presse si la cérémonie a lieu.**

# Programmation de mosaïk

## MOSAÏK, C'EST QUOI ?

Mosaïk est un lieu d'animation. C'est un équipement de proximité financé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de PLÉDRAN. Elle participe au développement social local et mène des projets en concertation avec les acteurs locaux : habitants, associations et institutions. **Son but est de répondre au mieux aux besoins des habitants en suscitant leur implication et en favorisant la mise en œuvre de leurs initiatives et participations.**

## MOSAÏK, C'EST POUR QUI ?

Pour tous les Plédranais : toutes les générations de la petite enfance aux personnes âgées, en passant par les familles de toutes origines sociales et culturelles.

## MOSAÏK, RENOUVELLE SON PROJET :

Tous les 4 ans, Mosaïk renouvelle son projet en s'appuyant sur **VOS ATTENTES ET VOS BESOINS** en concertation avec les associations et les institutions locales.

**Pour nous aider dans la construction de notre projet, le questionnaire joint à ce Plédranais est à remplir et à retourner à Mosaïk, mais également à la Mairie et à la médiathèque AVANT LE VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020.**

### Pôle Enfance et Famille

6, rue des Écoles - 22960 PLÉDRAN  
02 96 42 24 70

[mosaik22@orange.fr](mailto:mosaik22@orange.fr)

[www.mosaikpledran.fr](http://www.mosaikpledran.fr)

### Horaires d'ouverture :

➔ Lundi au jeudi :

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

➔ Vendredi : de 8h30 à 12h30.



### Informations

**L'inscription aux activités est obligatoire.**

Possible par téléphone ou par mail. Le paiement doit être complet au moment de l'activité. Prévenir une semaine avant l'activité en cas de désistement.

## JARDINS FAMILIAUX

Des parcelles de jardins situées aux Côteaux seront disponibles en location à partir de janvier pour une année. Le loyer est inférieur à 30€ pour l'année.



## PERMANENCE NUMERIQUE

Un médiateur numérique est présent une demi-journée par semaine pour vous accompagner sur les outils informatiques tels que l'utilisation de base de votre ordinateur portable, de votre tablette, de votre mobile...

Les rendez-vous ont lieu le mardi de 9h00 à 12h00 sur des créneaux de 30 à 45 minutes selon la nature du besoin et de la demande.



## ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES FAMILLES AU DEPART EN VACANCES

Mosaïk vous accompagne dans votre projet de vacances pour l'été 2021 grâce au dispositif Vacances familiales qui permet aux familles (selon le quotient familial ≤ 1000€) de partir en vacances tout en bénéficiant d'un accompagnement dans les démarches et le financement de leur projet.





## Election d'un nouveau bureau

Les membres du conseil d'administration de l'association Plédran association solidarité, organisatrice du Téléthon, de nombreuses actions vers le village de Vakon au Bénin, ainsi que diverses actions à but humanitaire, ont mis en place un nouveau bureau en début du mois d'octobre. Ils ont élu Daniel Etesse, nouveau trésorier adjoint.



**Le nouveau bureau.** Président, Gérard Rault ; vice-président, Bernard Bréhélin ; secrétaire, Jean-Paul Blévin, secrétaire adjointe, Elisabeth Desvigne ; trésorier, Yves Hellier ; trésorier adjoint, Daniel Etesse ; référente du pôle Bénin et parrainage, Magali Hervé ; les membres : Monique Blévin, Maryse Raoult, Jeanine Le Borgne, Germaine Perrin, Jean-Luc Cassaigne et Hervé Jégu.

## Des urnes pour récolter des dons pour le **Téléthon**

Suite au confinement actuel, l'association Plédran Association Solidarité est contrainte d'annuler à regret toutes les manifestations dédiées au Téléthon sur la commune de Plédran.

Cependant, en accord avec la mairie, l'association va mettre en place une urne dans le hall d'accueil de la mairie, afin de recevoir les dons du public. Des urnes seront également mises à disposition, chez les commerçants qui le souhaitent. Les

chèques sont à établir à l'ordre de l'AFM, afin de bénéficier des avantages fiscaux : 66 % de la somme versée vous reviendra en crédit d'impôt.

Une cagnotte en ligne sera également mise en place dans les jours à venir (une info va être diffusée par voie de presse et sur les réseaux sociaux).

**Vous pouvez faire un don avec votre smartphone, flashez le code ci-contre.**  
**Si vous ne possédez pas de smartphone, RENDEZ-VOUS sur la page de collecte :**  
<https://soutenir.afm-telethon.fr/pledran-association-solidarite-pas->



## Vente de sapin de Noël

Comme chaque année, l'Amicale Laïque de Plédran organise une vente de sapins de Noël. Trois essences différentes de sapins sont proposées : épicéas, nordmann, abies grandis dans plusieurs tailles, de 100 cm à 250 cm et à différents tarifs.

Cette année, l'Amicale Laïque a choisi un nouveau fournisseur situé à Saint-Alban dans les côtes d'Armor.

La livraison des sapins aura lieu le vendredi 4 décembre 2020 de 16h à 19h, sur le parking de la salle d'Horizon.

Le détail des tailles et tarifs des sapins et le bon de commande sont dispo-

nibles sur le site internet de l'Amicale Laïque à l'adresse suivante :

[Amicalelaiquedeplédran.jimdo.com](http://Amicalelaiquedeplédran.jimdo.com)

**Renseignements par mail à :**

[rousseau.anecatherine@gmail.com](mailto:rousseau.anecatherine@gmail.com)

ou [delphine.keran@gmail.com](mailto:delphine.keran@gmail.com)

ou au 06.88.18.98.26

*Les bénéfices générés par cette vente seront intégralement reversés aux écoles publiques de Plédran pour le financement des activités pédagogiques des élèves.*



## Une Flèche Plédranaise 2020 réussie malgré les contraintes sanitaires

**Enorme succès sportif et populaire lors de la 37<sup>ème</sup> flèche plédranaise qui s'est déroulée le Dimanche 20 Septembre dans de bonnes conditions climatiques.**

A l'arrivée, le public masqué et massé tout au long de la célèbre côte de Magenta a pu apprécier à sa juste valeur la superbe victoire du finistérien Ilan Guern du Team Sporbreizh devant Kevin Montlezun de l'UC Nantes Atlantique et Pierre Thierry de l'OC Locminé. Un grand merci à Michel Mahé président du comité des fêtes et à l'ensemble de son équipe de bénévoles pour la parfaite organisation de cet événement malgré les contraintes sanitaires liées à la COVID-19 ainsi qu'aux services techniques de la ville pour la mise à dispo-



sition du matériel et la préparation du site d'arrivée. Nous n'oublierons pas non plus de saluer ici l'ensemble des partenaires toujours fidèles à ce rendez-vous cycliste de Septembre, devenu au fil des années, un des rendez-vous incontournables de la région Briochine.

Vivement 2021  
pour la 38<sup>ème</sup> édition !

## Le 9<sup>ème</sup> challenge Canicrossbreizh, une véritable réussite

*Le 9<sup>ème</sup> Challenge Canicrossbreizh s'est déroulé les 10 et 11 octobre derniers. Cette édition avait une belle saveur de pré-Championnats du Monde !*

Environ 500 athlètes venus de toute la France, et même pour certains de l'étranger, s'étaient donnés rendez-vous rue de la Motte à Plédran pour l'événement de l'année dans le monde du canicross. Des sourires (masqués !), de la boue, de la convivialité... Tout était réuni pour passer un bon week-end sur les sentiers plédranais.



Les coureurs, visiteurs et dirigeants de la fédération ont été impressionnés par la beauté et l'ampleur du site et des circuits. Exigeant pour l'humain et ludique pour le chien, le tracé a été apprécié de tous. Notre grand champion Antony Le Moigne prédit un beau spectacle lors des Championnats du Monde 2021 !



La météo capricieuse n'a pas non plus découragé l'ensemble des athlètes, petits et grands, qui se sont régalés sur les sentiers plédranais. Certains ont même pris le temps de prendre un bain de boue...



Ce week-end était aussi l'occasion de retrouver certains des meilleurs français de la discipline. Ce fut un grand honneur pour Canicrossbreizh d'accueillir ces athlètes, et nous n'avons pas été déçus du spectacle !

Par ailleurs, en plus d'être la première répétition générale de Plédran 2021, ce Challenge était aussi une manche sélective régionale en vue du Trophée Fédéral 2021. Ce dernier permettra de se qualifier pour les Championnats du Monde. Certains participants de ce mois d'octobre seront donc à nouveau présents en 2021 pour représenter la France !

L'ensemble des membres de l'association Canicrossbreizh remercie la mairie de Plédran, ses élus et ses agents des services techniques pour leur implication dans l'organisation de cet événement. Nous remercions également Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Département des Côtes d'Armor pour leur soutien important.

Nous remercions encore l'ensemble de nos partenaires qui, pour beaucoup, sont présents depuis longtemps à nos côtés.

Nous ne pouvons terminer un article sur un événement de cette ampleur sans remercier nos fabuleux bénévoles. Sans eux, nous ne pourrions rien organiser, alors encore mille mercis à eux !

Nous vous donnons maintenant rendez-vous pour le 10<sup>ème</sup> Challenge Canicrossbreizh les **1<sup>er</sup> et 2 mai 2021** ! Nous devrions accueillir encore plus de binômes lors de cette édition (sous réserve de l'amélioration des conditions sanitaires). Si vous souhaitez rejoindre notre équipe de bénévoles, vous pouvez nous contacter au 06.20.92.49.81 (Floriane). Nous serons ravis de vous accueillir !



## ■ ECOLE SAINT MAURICE

### La classe flexible

En GS-CP, à l'école Saint-Maurice, grâce à un don de l'association « les chemins de traverse » et à la participation de l'APEL, les élèves bénéficient de nouvelles assises spécifiques et ergonomiques : gym ball, coussins d'air, bandes élastiques, support portable, tabouret flexible, casque anti-bruit. Ce matériel permet de contribuer à la mise en place d'une classe flexible.



L'organisation en classe flexible permet aux élèves de mieux écouter leur corps et ainsi d'être plus épanouis. La classe flexible ne se résume pas seulement à une organisation matérielle mais également pédagogique avec différentes modalités de travail : en collectif, en petits groupes, en binôme, individuel avec ou sans l'intervention de l'adulte. Cette proposition faite aux élèves de GS/CP, s'inscrit dans un projet plus global au sein de l'école, mené depuis plusieurs années et dans chaque classe sur une meilleure prise en compte des élèves et notamment des enfants à besoin particulier avec l'objectif de favoriser la concentration, l'autonomie, la personnalisation des apprentissages et la collaboration entre les enfants.

### BOTHOA CP/CE1



Vendredi 2 Octobre, les élèves de CP et CE1 ont passé la journée à l'école de Bothoa à Saint-Nicolas-du-Pélem.

Dans une classe des années 30, ils ont pu découvrir le quotidien des enfants à l'époque.

Après avoir entendu la morale du jour, ils devaient la recopier en utilisant un porte-plume et de l'encre. L'après-midi était consacrée à la visite de la maison de la maîtresse dans laquelle ils ont pu observer le mobilier d'autrefois et découvrir des objets comme le garde-manger, le fourneau, le gramophone. Enfin, un atelier présentait les vêtements d'autrefois : blouses, sabots, bérêt.

### BMX

Du 5 au 13 octobre, tous les élèves de l'école Saint Maurice



ont bénéficié d'une session de 4 cours de BMX. Initiation ou perfectionnement et dès la TPS, cette activité est très appréciée des enfants et permet l'acquisition ou le développement de nombre de compétences (équilibre, coordination...). Cette activité offerte par l'APEL de l'école est reconduite chaque année, ce qui permet d'apprécier les progrès de chacun.

### Les enfants à la Chapelle Neuve



Les enfants de l'école maternelle Saint Maurice se sont rendus au Centre Forêt Bocage de la Chapelle Neuve afin de lancer leur projet d'année sur la nature. Les classes de PS/MS ont appris à découvrir, observer et écouter les oiseaux avant de fabriquer des nichoirs pour le retour des hirondelles au printemps. Ils ont également confectionné des jouets buissonniers avec des objets de la nature avant de terminer cette belle balade par un conte. Les plus grands, MS/GS et GS/CP quant à eux, ont pu découvrir les animaux et les insectes qui peuplent le bocage : reconnaître quel animal a mangé une noisette en fonction des traces laissées, observer des pelotes de déjection avant de terminer par la fabrication de bateaux à partir d'écorces de bois et de feuilles ! Ce fut un très beau et bon moment pour l'ensemble des enfants !

### Élections au Conseil Municipal Enfant



Pour Saint-Maurice, les élus sont Maxence Oger et Arwen Redon après un scrutin très serré et trois tours pour départager les 7 candidats de la classe : Kézian Martin-Rouxel, Pablo Correia, Zély Carlo-Glidic, Zoé Barras, Louise Garçon, Arwen Redon, Maxence Oger. Au premier tour, trois candidats l'emportent avec le même nombre de voix ; Maxence, Arwen et Louise. Un deuxième tour est organisé... A l'issue du dépouillement, Maxence est élu et Arwen et Louise sont ex aequo. Le troisième tour sera favorable à Arwen.

Félicitations aux élus bien sûr, mais félicitations aux cinq autres candidats, qui, en se présentant, ont osé s'engager au risque de ne pas être élus ! Le bureau de vote était tenu par Octavie Morin, Josie Collet et Nicolas Feret qui ont bien insisté sur la solennité du scrutin. C'était un moment fédérateur pour toute la classe. Félicitations à tous !



## ■ ECOLE MAURICE-ET-MARIA-LETONTURIER

### Skol divyezhek Letonturier

Depuis septembre dernier, une classe bilingue breton-français est ouverte à l'école maternelle Letonturier.

Les enseignements y sont dispensés selon la règle de la parité horaire, soit la moitié du temps en breton et l'autre moitié en français. Les programmes sont strictement les mêmes que dans les autres classes. Les élèves vont progressivement apprendre le breton par des temps spécifiques en breton mais aussi par des temps d'apprentissage dans les autres domaines (mathématiques, chants, sport, arts-visuels, ...) en breton.

Cette année, 24 élèves sont accueillis de la petite section au CP par Guillaume Morvan (PE) et Béatrice Le Corre (ATSEM). Les différents niveaux de la classe permettent aux élèves de développer leur sens de l'autonomie, de la coopération et de l'entraide.

Ci-dessous, un atelier de langage oral en breton. Les élèves de MS et de GS apprennent à raconter l'histoire de Gurwant an olifant avec des margottes.



*Les élèves de CP en pleine séance d'arts-visuels.*



**Les inscriptions sont ouvertes à tous les enfants nés entre 2016 et 2019.**

**N'hésitez pas à prendre contact, l'équipe sera ravie de répondre à vos interrogations et de vous expliquer le fonctionnement de la classe bilingue.**



### Ecole élémentaire

Le vendredi 9 octobre, à l'occasion des élections de parents délégués au Conseil d'Ecole, les élèves de l'école élémentaire Maurice-et-Maria-Letonturier ont procédé à l'élection de leurs délégués de classes.

Profitant du matériel de vote installé par la mairie (isoloirs et urnes), chaque classe a voté en évitant le brassage des élèves, dans les règles, pour élire deux garçons et deux filles (titulaires et suppléants) parmi les élèves candidats. C'est ainsi que 44 élèves, du CP au CM2, ont été élus pour représenter leurs camarades. Le scrutin a d'ailleurs servi de répétition aux élèves de CM1 qui une semaine plus tard étaient appelés par la mairie pour élire les conseillers municipaux au Conseil municipal des enfants de la commune de Plédran.

Les délégués titulaires de classe, élus pour un an, seront réunis 5 fois dans l'année par la directrice Mme Pécha, notamment à l'occasion des Conseils d'Ecole, pour réfléchir à la façon d'améliorer la vie dans l'école, après avoir pris les avis de leurs camarades de classes.



## ■ ECOLE DES COTEAUX

### A la ferme du Botrai

Les élèves de TPS, PS, MS et GS de l'école des Côteaux sont allés à la ferme du Botrai à Saint Trimoël. Ils y ont découvert les animaux de la basse-cour et ont pu ramasser les œufs fraîchement pondus. Ils ont également donné à manger aux poules et aux moutons. Les élèves de moyenne section et de grande section ont même pu brosser les poneys !

Cette sortie a été l'occasion de découvrir les animaux dans leur environnement et d'enrichir leur vocabulaire autour de la ferme.

Les animaux rencontrés tout au long de cette sortie : le cochon, la poule, le coq, le lapin, le cochon d'Inde, le mouton, la chèvre, le mulot, le poney et le veau.



### Election au Conseil Municipal Enfant

Les élèves des classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 ont été appelés aux urnes pour élire leurs représentants au CME.

Après la campagne de chaque candidat pour exprimer leurs idées afin que les électeurs puissent se faire leur propre opinion, les élèves ont eu la lourde tâche de se rendre dans le bureau de vote, installé dans la restauration scolaire, pour voter. Les résultats ont été très serrés.

Félicitations à Lilian (classe de CE2/CM1) et à Arthur (classe de CM1/CM2) pour leur élection.



## Le mot de la Minorité

### Projet de méthanisation à Ploufragan

Un projet d'unité de méthanisation porté par le Groupe ENGIE, existe sur la zone des Châtelets. Sept exploitations agricoles plédranaises en sont parties prenantes par un apport de fumier et d'effluents d'élevage puis par une récupération du digestat liquide ou solide pour épandre sur leurs terres.

Nous sommes à priori favorables à la méthanisation qui participe du développement durable. On y produit de l'énergie (gaz, électricité, chaleur) qui valorise les déjections animales tout en récupérant un matériau à épandre, facilement assimilable par les plantes et qui évite d'acheter de l'engrais chimique. Il s'agit d'une forme d'économie circulaire. Ainsi avec la chaleur produite par l'installation, certains agriculteurs, propriétaires de leur installation seuls ou en groupement, ont ainsi développé des

productions sous serre chauffée ou du séchage de luzerne.

Pour le projet de Ploufragan, la nature des produits entrants est conforme à ce type d'installation. Il n'est notamment pas prévu d'y mettre du maïs pour améliorer le rendement de la méthanisation, ce qui est parfois le cas de certains projets. Les parcelles d'épandage sont situées dans un rayon de 20km, ce qui évite de longs trajets. Les incidences de l'installation sur les zones Natura 2000 ainsi que sur les espaces d'intérêt écologique et la biodiversité sont « négligeables » selon le dossier, très bien fait par ailleurs.

Alors pourquoi avoir voté contre le projet en Conseil municipal ? Le dossier mentionne que l'unité traitera moins de 100 Tonnes d'effluents par jour, ce qui dispense ENGIE de faire une consultation publique élargie. Or, le même dossier indique que l'unité traitera 98,6 Tonnes par jour. En supposant que ce tonnage de déchets soit réel au moment du dépôt

du projet, peut-on raisonnablement imaginer qu'il n'atteigne jamais les 100 T, notamment au printemps, période de pic en matière d'effluents et de fumier ?

La sincérité et la transparence doivent être les caractéristiques d'un tel projet afin de lever les scepticismes sincères qui peuvent exister. Toutes les questions autour de ce type d'installation sont légitimes d'autant qu'il y a des réponses, notamment avec le recul d'une quinzaine d'année et de plusieurs centaines d'unités rien qu'en France.

Depuis le vote en Conseil municipal de Plédran, il est apparu que la localisation sur la zone des Châtelets caractérisée par de nombreuses entreprises et donc des femmes et des hommes qui y travaillent, pouvaient être un inconvénient en matière d'odeur, en l'état actuel du projet. Il est donc souhaitable que la Société ENGIE soit obligée de compléter son projet.

## Le mot de la Majorité

### Un nouveau vestiaire sportif en 2021

C'était un des engagements du programme électoral qui affirmait notre désir de faire de Plédran une ville de sport et de santé.

En septembre 2021, nous aurons à notre disposition un futur vestiaire sportif. Il sera construit en mitoyenneté avec le bâtiment existant situé à l'entrée du stade Horizon. L'objectif recherché par ce choix d'implantation est l'harmonie des volumes et ainsi redessiner et dynamiser les pourtours de la zone d'accueil du complexe sportif.

Ce projet répond d'abord à une demande de la section féminine du CSP Foot.

La municipalité, qui a toujours encouragé et soutenu la pratique du sport féminin, s'est empressée de lancer l'étude de faisabilité. Mais ce vestiaire

pourra accueillir aussi les scolaires lors de leurs pratiques sportives et sera mis à disposition à l'occasion d'autres événements sportifs qui pourraient se tenir sur notre commune.

Ce bâtiment, entièrement de plain-pied et sera divisé en deux vestiaires avec 6 douches, des sanitaires et des lavabos, pouvant ainsi recevoir des équipes d'une quinzaine personnes. Il est également prévu deux zones de stockage.

Afin de préserver une autonomie d'utilisation entre la Ville et le club de foot, nous avons prévu une ouverture côté terrain synthétique. Le projet a également été pensé avec une philosophie écologique puisque l'ensemble du bâtiment va être bardé en bois, et avec une isolation bio-sourcée.

La surface sera de 110 m<sup>2</sup> environ pour un budget prévisionnel de travaux à hauteur de 210 000 euros HT. La maîtrise

d'œuvre a été confiée à l'agence d'architecture Supersabre basée à Nantes. Des demandes de subventions seront bien sûr envisagées, notamment auprès de la Fédération Française de Football.

Nous optimiserons donc notre temps et celui des entreprises qui seront retenues pour que tout soit prêt pour la saison 2021-2022. L'échéance des Championnats du monde de Canicross qui se dérouleront du 7 au 10 octobre 2021 est une motivation supplémentaire quant à l'optimisation du calendrier de construction. Un beau projet qui sera sans aucun doute très apprécié et que nous avons hâte de vous présenter !

## Le mot en breton

### La comptine du mois de la classe maternelle bilingue breton-français

#### Rimadell ar miz skol-vamm divyezhek Pledran

Ur biz bihan

Ur biz bihan o vont d'ar skol  
Daou viz bihan o vont d'ar skol  
Tri biz bihan o vont d'ar skol  
Pevar biz bihan o vont d'ar skol  
Pemp biz bihan o vont d'ar skol

Hag e redont, hag e redont  
Hag e redont war ar pont.

#### Vocabulaire-gêrioù

Ur biz bihan : un petit doigt  
o vont : qui va  
ar skol : l'école  
redont (redok) : courir  
war ar pont : sur le pont



## Le mot en gallo

### La pilerie de pomes.

Un maez avant qe de piler, un gâ du couin, alaet de mézonée en mézonée, "monter le pressouer" o des bouzes de vaches...dame vére! Le moment venû, le monde concassint grossièrement les pomes o un moulin, entraîné par le fameûz moteur "Bernard".

Aloure, i comencint la mote : ene afilee de pomes, pés ene afilee de paille de saille (1), e de même dico haot de la visse sans fin, o ene cârèe en bouéz. Pés i metint un reng de pllanches (qi servint q'a ela!). E dessus, falaet pôzer ene piece q'avaet nom le "panet" (2).

Vaici don la mote prête a étr pressée. Un "cuvet" etaet depôzé den un pertuz esprés pour ela, pour recevoir le jus de pome. Su le cuvet y'avaet un "crubl" (4).

Pés, falaet chomer la "gabâre" (5) den un jeu de cllavettes, tout en haot du panet. Les omes s'entr-donint le tour pour pouÿsser su la gabâre. Ela pouvaet durer traez oures!

La mote etaet léssée a repôzer ene journée ou deûz. Ensieute ole etaet cōupée a morciaos d'o un "coupret" (6).

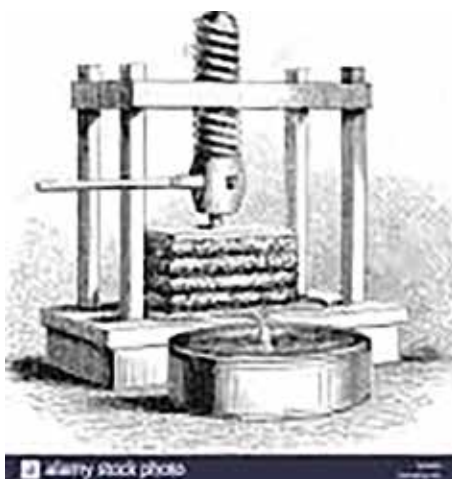
Aprés ela, i rechomint la mote, més a rebou : le côtè du dehô etaet minz ao deden.

Aloure, i falaet l'erouzer o l'iao du pur e... je "repilions"!

Deûz jours après, la mote etaet dechomée, e minze den le haot du courti. Ela fezaet du "poma", un vra bon engrés pour les courtiaos! (7)...Més falaet etendr un petit avant qe de goûter le bon cidr novviao!

Yolande Boitard

- (1) Seigle
- (2) Rond en fonte
- (3) Petite cuve
- (4) Passoire, crible
- (5) Tige de fonte
- (6) Faucille coupée
- (7) Pluriel de courti



Den l'otone sans brut.  
Poème de Paul-Jean Toulet.

Den l'otone sans brut  
D'un jour mou e doûjer,  
Je t'écoute en cllovant mes yeûs,  
Vaisine monotone.

Ces notées de tes dais hardis,  
Etaet déjà des notées  
Cant o n'etint pâs core des dames  
Mes couzines, d'aotr'fai ;

E q'es couvertures naires de la Rafette,  
Oyou qe rouince un fer chanjant,  
Les avettes d'or e d'erjent  
Metint la piqe du jour en fête.

Doûjer : soyeux  
Notées : gammes  
Avettes : abeilles

Traduction : Annie Guinard.

## petites annonces

■ Loue à Plédran bourg, maison en pierres de 117m<sup>2</sup>, exposée sud, au calme, double accès proximité tous commerces, cour, jardinet. RDC : pièce de vie 37 m<sup>2</sup> avec un grand placard, 1 chambre, salle d'eau avec douche à l'italienne, WC avec lave main, local technique. 1<sup>er</sup> étage : 2 chambres, salle d'eau avec WC. 2<sup>ème</sup> étage : 1 grande chambre de 32 m<sup>2</sup>, chauffage au sol au rez-de-chaussée, radiants à l'étage. Libre au 1<sup>er</sup> février 2021. loyer : 630€ + 12€ de charges (plafond ressources à retenir en Boorlo ancien).

Tél : 06 78 81 27 67

■ A vendre bois de chauffage sec, prêt à brûler, coupé à 40 cm environ, livraison possible.

Tél : 06 33 47 25 00

## Info locale

### Kévin DENIS, nouvel ostéopathe à Plédran

L'ostéopathie, c'est une thérapie manuelle qui consiste à prévenir, diagnostiquer et traiter les pertes de mobilités des tissus du corps humain, susceptible d'en altérer l'état de santé. Ces pertes de mobilités peuvent concerner aussi bien un tissu, une articulation ou un nerf.

**RDV au 06.08.65.16.60 ou directement sur doctolib en recherchant ostéopathe à Plédran.**

**ZA du Challenge, à côté de la pharmacie principale**

## AGENDA DU PLÉDRANAIS

Plédranais Numéro de	Date limite de remise des articles	Période de distribution
Décembre	<b>18/11</b>	Du 15/12 au 18/12
Janvier 2021	<b>16/12</b>	Du 20 au 22/01/2021

### RAPPEL : pour les articles à paraître dans le plédranais

- **Taille photos** : 300 ko minimum
- Pas de photos d'internet, ni de Facebook (trop petites, de mauvaise qualité)
- **Tous les articles doivent être envoyés sous forme de documents Word ou libre office** (en .doc ou .odt) pas de PDF (pas exploitable, pas modifiable), ou en format image (.JPEG, .PNG)
- Les photos doivent être envoyées par mail, en pièce jointe, afin d'avoir une qualité optimale
- **Contact à la mairie pour le Plédranais :**

Mme Lydie LE GLATIN, 02 96 64 34 29, mairie@ville-pledran.fr



**VOUS AVEZ UN PROJET IMMOBILIER**  
sur Plédran ou sur l'agglomération de  
Saint-Brieuc et ses environs

**Vendre, acheter ou louer**

Appelez votre conseillère en immobilier



Nathalie **LE MOINE**

☎ 07.82.65.14.60

☎ 02.96.64.33.02

✉ nathalie.lemoine@iadfrance.fr

Estimation gratuite



iadfrance.fr



**DIAS**  
*Manuel*  
S.A.R.L.

**ENTREPRISE DE RAVALEMENT DEPUIS 1985**

RUE F.-BIENVENUE  
Z.A. DU CHALLENGE  
22960 PLEDRAN

mail : sarldiasmanuel@orange.fr

**02 96 64 30 08**

FAX 02 96 64 30 53

Tous les enduits :  
teintés  
projetés  
grattés et  
traditionnels  
I.T.E.

# GWIÑVER EN PELUCHE

Afin de souhaiter la bienvenue à "Gwiñver", la Mascotte de Plédran, M. le Maire et les élus du conseil municipal ont souhaité que les enfants à l'initiative de ce beau projet soient les premiers à recevoir cette belle peluche pour les féliciter de leur action citoyenne pour la ville de Plédran. Ce projet a vu le jour fin 2018, encadré par Karine Quintin et son équipe.

**ÉH OUI  
C'EST MOI !**



**CHOUETTE  
IDÉE  
CADEAU !**



Cette peluche sera mise en vente en décembre à la Médiathèque et la mairie au prix de 12€ pour la grande et 5€ pour la petite. Les bénéfices seront renversés pour des associations ou actions discutées et approuvées par les nouveaux élus du Conseil Municipal Enfants.

**MERCI À TOUS  
LES ENFANTS  
DU CME**

